|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Numéro de la cellule Excel** | **Énoncé de la check-list** | **Brève explication** | **Exemple d’énoncé de risque** |
| Impacts sur les ressources | | | |
| A9 | Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les ressources (eau potable ou eau pour les intrants agricoles, nourriture, sol, carburant, médicaments, matériaux de construction, coquillages, corail, chaux) | Ce sont des activités qui nécessitent la consommation ou l'utilisation de ressources locales, qui les épuisent ou qui entraîneraient une contamination des ressources naturelles, par exemple la contamination de l'eau due à l'utilisation de produits chimiques dans les champs agricoles. | * La déforestation des zones locales (en particulier celles qui sont proches de sources d'eau) peut entraîner l'érosion des sols et réduire le taux de recharge des sources. * L'introduction d'une forte utilisation d'intrants chimiques lors de la mise en œuvre d’un projet peut contaminer les sols et l'eau et augmenter les coûts de production pour les paysans. |
| A10 | Les activités du programme sont susceptibles d'accroître la demande pour les ressources locales, comme les systèmes d'approvisionnement en eau | Comme ci-dessus, ces activités nécessiteraient une utilisation accrue des ressources locales, ce qui pourrait conduire à terme à l'épuisement de ces ressources. Par ex., un projet agricole qui nécessiterait des niveaux élevés de prélèvement dans une source d'eau proche. | * Le captage d'eau souterraine dans les forages sans modélisation adéquate pour un projet d'eau potable peut épuiser l'aquifère, créant plus d’insécurité hydrique pour la communauté. |
| A11 | Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les communautés indigènes, par exemple en limitant l'accès traditionnel ou coutumier aux ressources naturelles et leur utilisation. | Certaines ressources naturelles telles que les rivières ou les forêts peuvent avoir une signification religieuse ou culturelle pour les communautés indigènes. Il est important de s'assurer que les projets ne nécessitent pas l'utilisation d'un site ayant une signification religieuse ou culturelle pour les communautés indigènes. | * La construction d'un barrage entraîne le déplacement de communautés indigènes, perturbant leurs coutumes, leur spiritualité et leur relation avec leurs terres traditionnelles. |
| A12 | Les activités du programme sont susceptibles d’avoir des effets négatifs pour les utilisateurs des ressources en aval, notamment les eaux de surface et les eaux souterraines | Activités de programme qui nécessiteraient une utilisation importante de ressources, ce qui peut affecter les petites entreprises et les autres utilisateurs en aval de la source. Par ex,, un projet d'agriculture intensive qui prélève des eaux souterraines à un rythme élevé, ce qui rend difficile l'accès ordinaire à l'eau pour les petites entreprises travaillant dans le bassin versant. | * Le forage de puits pour un projet d’approvisionnement en eau potable extrait les eaux souterraines à un rythme élevé, laissant les paysans en aval dans l'impossibilité d'irriguer leurs cultures. |
| A13 | Les activités du programme sont susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les établissements en aval ou voisins | Même note que ci-dessus avec un impact sur l’utilisation de l’eau par les personnes et les communautés. | * Les eaux usées non traitées résultant d'un projet sont rejetées dans un cours d'eau qui est utilisé pour la boisson par les communautés en aval, ce qui entraîne des problèmes de santé publique. |
| A14 | Les activités du programme sont susceptibles de comporter une extraction de matériaux dans les ressources naturelles | Il est important de veiller à ce que l'approvisionnement en matériaux n'entraîne pas de dommages environnementaux, par exemple : abattage d’arbres pour le bois ou extraction de métaux. | * Le bois utilisé pour un projet de reconstruction entraînera la déforestation et les conséquences environnementales négatives qui en découlent. |
| A15 | Les activités du programme sont susceptibles de nécessiter des baux d'utilisation des terres ou de l'eau ou des changements de régime foncier | Le régime foncier est défini par la FAO comme «  le rapport, défini par la loi ou la coutume, qui existe entre des individus ou des groupes relativement aux terres. » (FAO, 2002). La même définition s'applique pour l'eau. Si une activité de programme nécessite un changement de régime foncier ou d'utilisation de la terre et de l'eau, cela peut entraîner un conflit ou une vulnérabilité accrue. Cela inclut l'utilisation de terres communautaires ou de terres qui ont un usage important qui ne peut être saisi initialement. Il est nécessaire de prendre en compte les utilisations antérieures et les changements d'accès des communautés résultant du projet. (<http://www.fao.org/3/a-i5435e.pdf>) | * Les activités du programme nécessitent l'extraction de l'eau d'une rivière, qui a des demandes nombreuses et concurrentes de la part de différents utilisateurs et secteurs (pêche, agriculture sur les berges, production d'énergie hydroélectrique, etc. Utilisation d'un site qui a une valeur culturelle/cérémoniale importante (par ex. un cimetière ?), ce qui entrave la capacité de la communauté à pratiquer ses traditions |
| A16 | Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les zones forestières ou autres couvertures végétales locales, les zones humides, les récifs coralliens ou autres zones naturelles dans la zone du programme et/ou dans les zones en amont et en aval ou les zones voisines | Les dommages causés à ces ressources naturelles et à ces écosystèmes ont un impact dévastateur sur la capacité des communautés à subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, et les obligent souvent à recourir à des moyens d’existence moins durables et plus dommageables pour l'environnement. Par ex., la déforestation et la dégradation de l'habitat par la coupe d'arbres pour le bois de construction. (<https://www.ifrc.org/PageFiles/95755/B.f.01.%20Humanitarian%20action%20and%20the%20environement_OCHA.pdf>) | * La déforestation pour le bois de construction déstabilise les sols, ce qui représente un danger pour les communautés. |
| A17 | Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur des espèces animales, des habitats ou des écosystèmes importants dans la région (sur terre ou dans l'eau) | Par exemple, la construction d'un barrage dans une rivière, qui détruit l'habitat naturel de nombreuses espèces différentes qui dépendent de cette rivière | * Une source d'eau est drainée pour l'irrigation, ce qui a un impact sur les poissons qui vivent dans l'eau et sur les communautés qui dépendent des poissons pour leur alimentation et leurs moyens d’existence. |
|  | *IMPACTS CULTURELS ET DÉPLACEMENT* |  |  |
| A19 | Les activités du programme sont susceptibles d'amener des ouvriers de construction ou d'autres personnes à s'installer dans la région ou à y avoir accès | Ces activités impliquent l'installation de nouvelles personnes dans une zone (par exemple, des ouvriers qui construisent des abris, des PDI qui s’installent dans un nouveau camp). Les personnes qui s'installent dans une zone – en particulier dans une zone dont les ressources et les infrastructures sont déjà sollicitées – peuvent créer des tensions ou des conflits. Il est important de s'assurer que la communauté hôte soit prise en compte dans tous les programmes et qu’on communique clairement avec elle. | * Il y a des tensions sociales entre la communauté hôte et les personnes déplacées qui ont emménagé dans un nouveau camp en raison de ressources et des infrastructures limitées et d'un manque de consultation avec les communautés hôtes sur leurs attentes. Il peut y avoir des affrontements entre des communautés qui sont également issues de groupes ethniques différents. |
| A20 | Les activités du programme sont susceptibles de nécessiter le déplacement des résidents | Déplacer les communautés en dehors de la zone où elles résident, qui est à risque (par ex. dans une zone inondable). Déplacer les communautés dans des abris temporaires suite à une catastrophe naturelle. | * La communauté sera déplacée après le projet, ce qui entraînera la perte de leurs terres, de leurs biens et de leur mode de vie et les obligera à recommencer leur vie. |
| A21 | Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur des zones culturellement ou archéologiquement sensibles, importantes pour la communauté locale ou d'autres parties prenantes | Les programmes ont un impact négatif sur des zones telles que des cimetières, des ruines ou tout ce qui a une importance historique/culturelle sans faire d’efforts de conservation. Par ex., la perte de variétés de semences locales. | * L'introduction de semences hybrides provenant de l'extérieur de la région entraîne la perte de variétés de semences traditionnelles dans la zone, ce qui est une grande perte culturelle. |
|  | *IMPACTS BIOPHYSIQUES* |  |  |
| A23 | Les activités du programme concernent des zones de construction situées dans des écosystèmes sensibles ou des terrains en pente | Augmentation des aléas et des risques de catastrophes, par ex. en occupant des structures endommagées par un tremblement de terre ou en construisant sur une pente. | * Communautés vivant à côté ou à l'intérieur d'un bâtiment qui a été endommagé par un tremblement de terre et qui risque de continuer à s'effondrer en raison des répliques. |
| A24 | Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur des zones côtières, des zones humides ou des marécages, directement ou par des effets « en aval. » | De telles activités auraient un impact négatif sur les cours d'eau ou les habitats qu'ils abritent, ce qui pourrait soumettre les communautés vulnérables à un stress plus important | * Abattre les mangroves pour établir des quais pour les pêcheurs afin de créer un meilleur accès aux voies d'eau |
| A25 | Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la stabilité des pentes ou des sols ou impliquent des machines lourdes | Ces activités peuvent avoir un impact négatif sur la stabilité des pentes ou des sols à cause de pratiques néfastes telles que la déforestation, la modification des pentes ou la construction de logements à flanc de coteau. Ces activités ont un impact sur l'hydrologie, la géomorphologie et d'autres caractéristiques de la pente, et par conséquent la pente risque plus de s'effondrer. [(https://www.zobodat.at/pdf/MittNatVerSt\_132\_0043-0062.pdf](https://www.zobodat.at/pdf/MittNatVerSt_132_0043-0062.pdf)) | * Un projet de camp nécessite le compactage des terres, ce qui entraîne leur dégradation, les rendant plus vulnérables aux glissements de terrain et mettant la vie des communautés en danger. |
| A26 | Les activités du programme sont susceptibles de modifier négativement le paysage actuel (par exemple, en enlevant des roches ou de la terre, en déversant des déchets ou en enlevant du bois) | « Les activités de construction de logements à flanc de coteau, de routes, de barrages, de réservoirs et de drainage ainsi que de structures d’eau et d’électricité impliquent normalement le déplacement d'énormes quantités de roches et de régolites. Mais saper les pentes modifie également la surface naturelle du terrain. Ces changements topographiques influent sur le système de force de la pente et peuvent déclencher des glissements de terrain. » [(https://www.zobodat.at/pdf/MittNatVerSt\_132\_0043-0062.pdf](https://www.zobodat.at/pdf/MittNatVerSt_132_0043-0062.pdf)) | * Le projet nécessite l'enlèvement de roches et de grandes quantités de terre pour la construction, ce qui peut déclencher des glissements de terrain. |
| A27 | Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les schémas saisonniers de mouvement du sable (par exemple la déstabilisation de dunes de sable) dans la région et pourraient entraîner une érosion des sols | Il est essentiel de veiller à ce que la planification du projet tienne compte de toutes les saisons afin d'éviter les changements des conditions naturelles au cours de l'année, en ce qui concerne le temps mais aussi les conditions du sol | * Sélection inappropriée du site pour un projet d'abris, en ne faisant pas d’évaluation environnementale pour déterminer quelles sont les zones sujettes aux catastrophes et la stabilité du sol |
| A28 | Les activités du programme sont susceptibles de construire les structures proposées à moins de 50 mètres d'un rivage (par exemple, un lac, une rivière ou la mer) | Il est essentiel de s'assurer que la distance avec les sites de construction est correcte. 50 mètres est la norme habituelle, mais les réglementations locales peuvent donner plus d’informations compte tenu des conditions sur le terrain. | * La construction d'abris et l'installation d'un système d'irrigation se feront dans une zone qui connaît des marées saisonnières et pourrait créer un risque d'inondation |
|  | *QUALITÉ DE L’EAU ET DE L’AIR* |  |  |
| A30 | Les activités du programme sont susceptibles de nécessiter l'utilisation de pesticides, d'engrais ou d'autres produits chimiques dangereux | Des pesticides, des engrais et d’autres produits chimiques dangereux peuvent se retrouver dans l'environnement (ou dans l'eau et l'alimentation), ce qui entraînera une contamination et des problèmes de santé publique. | * Distribution aux paysans d'engrais chimiques qui pénètrent dans le réseau d'eau et provoquent de graves problèmes de santé publique. |
| A31 | Les activités du programme sont susceptibles d’impliquer le rejet de nutriments ou d'autres effluents (herbicides/pesticides, matières fécales humaines/animales, eaux grises et eaux noires) dans des étendues d'eau | Même chose que ci-dessus, mais spécifiquement dans les plans d'eau. Par ex., contamination de l'eau par l'évacuation des eaux usées. | * Pollution des eaux souterraines due à l'utilisation d'engrais chimiques dans un projet agricole. |
| A32 | Les activités du programme sont susceptibles de générer des déchets tels que des eaux usées et/ou des déchets solides | Entreprise qui produit des déchets dangereux - par ex., un projet de moyens d’existence basés sur le textile. Emballages en plastique provenant de la distribution de kits humanitaires. | * La distribution de kits d'urgence dans un contexte où il n'existe pas de système de gestion des déchets solides entraînera une pollution plastique et une dégradation de l'environnement. |
| A33 | Les activités du programme sont susceptibles d'impliquer l'élimination de déchets à proximité des cours d'eau locaux et/ou à des endroits où il y a des risques d'infiltration dans les eaux souterraines via le sol | Si on se débarrasse des déchets à proximité de plans d'eau ou si les sites d'élimination ne sont pas correctement fermés, des produits chimiques dangereux s'infiltreront et pollueront le réseau d'eau. | * Si les latrines à fosse ne sont pas correctement imperméabilisées et placées en fonction du niveau de la nappe phréatique, cela entraînera une contamination fécale des eaux souterraines, qui sont la source d'eau potable pour la communauté. |
| A34 | Les activités du programme sont susceptibles d'impliquer l'utilisation ou l'élimination de produits chimiques toxiques (par ex. herbicides, goudron, huiles, peintures et autres produits chimiques industriels) dans la zone | Par ex., achat de biens produits avec des pratiques non durables, gestion et élimination inadéquates du carburant, des déchets de construction et des déchets d'emballage. (<https://www.ifrc.org/PageFiles/95755/B.f.01.%20Humanitarian%20action%20and%20the%20environement_OCHA.pdf>) | * Les gravats de construction qui sont enlevés suite à un tremblement de terre sont éliminés de manière inadéquate au lieu d'être réutilisés. |
| A35 | Les activités du programme sont susceptibles d'impliquer le stockage de substances dangereuses (comme de grandes quantités de combustibles) dans la zone | Le stockage de grandes quantités de combustible pour les activités du projet crée un risque accru | * Contamination des terres suite à une fuite de carburant |
| A36 | Les activités du programme sont susceptibles d'entraîner un ruissellement d'eau autour des sources ou des forages, ce qui pourrait provoquer une érosion | Le ruissellement des eaux peut créer un certain nombre de problèmes liés à l'érosion des sols, aux inondations ou aux zones de reproduction des vecteurs | * La construction d'un parc /espace de jeu communautaire créera un ruissellement qui pourrait être un lieu de reproduction pour les moustiques et augmenter le risque de paludisme et de dengue |
| A37 | Les activités du programme sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les réservoirs d'eau souterraine (extraction excessive dans les aquifères) en extrayant continuellement de l'eau des forages, en particulier pendant les périodes de sécheresse ou les années sèches | Activités du programme qui nécessiteraient une utilisation importante de ressources, ce qui peut affecter les petites entreprises et les autres utilisateurs en aval de la source. Par ex,, un projet d'agriculture intensive qui prélève des eaux souterraines à un rythme élevé, ce qui rend difficile l'accès ordinaire à l'eau pour les petites entreprises travaillant dans le bassin versant. L'extraction d'eau souterraine dépasse le taux de recharge naturelle. | * Le forage de puits pour un projet d’approvisionnement en eau potable extrait les eaux souterraines à un rythme élevé, laissant les paysans en aval dans l'impossibilité d'irriguer leurs cultures. |
| A38 | Les programmes sont susceptibles de produire des émissions, affectant la qualité de l'air pour les personnes, les animaux et les plantes | Par ex. : incinération de déchets médicaux, émissions de carburant des voitures utilisées par l'organisation, approvisionnement en matériaux provenant de l'étranger nécessitant un transport. | - Activités du programme dans des régions éloignées auxquelles on ne peut accéder qu'en voiture et qui nécessitent de multiples déplacements, ce qui entraîne une quantité élevée d'émissions de carbone. |
| A39 | Les activités du programme sont susceptibles d'impliquer des machines lourdes qui créent des problèmes de poussière ou de bruit, ou qui réduisent la sécurité des autres utilisateurs | Construction dans des zones communautaires (par ex. une école) qui met en danger la vie des gens à cause de machines lourdes. Les activités de construction produisent beaucoup de poussière | * La construction augmentera la poussière et les débris, ce qui pourrait entraîner des problèmes respiratoires chez les voisins, notamment de nombreuses personnes âgées |
| A40 | L'acquisition de matériel pour les activités du programme est susceptible de provoquer un ou plusieurs des effets indiqués ci-dessus en dehors des zones cibles du programme | Achat de matériaux pour la reconstruction d'abris qui posent des problèmes dans les communautés productrices (approvisionnement éthique – ouvriers travaillant dans des conditions difficiles, pas assez payés, etc.). Les emballages provenant des distributions humanitaires finissent dans l'environnement d'autres communautés. | * Une autre communauté est déboisée pour fournir du bois pour le programme d'abris. |
|  | *CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ALÉAS NATURELS* |  |  |
| A42 | Les activités du programme sont susceptibles de contribuer au changement climatique à long terme en contribuant aux émissions de gaz à effet de serre | Les activités du programme provoquent directement ou indirectement le rejet de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d’azote, hydrofluorocarbures, perfluorocarbures et hexafluorure de soufre). Par ex., une pompe à eau installée fonctionne à l’essence. | - Les générateurs diesel utilisés comme source d'énergie dans les camps de réfugiés entraîneront une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'un coût élevé |
| A43 | Les activités du programme sont situées à proximité de zones sujettes à l'apparition de vecteurs de maladies (par exemple, les moustiques, etc.) | Par ex., organiser des distributions de kits d'urgence dans une zone de paludisme – faire venir de grands groupes de personnes | - Chantier de construction ou autre site du programme où l'eau reste stagnante – risque de propagation de maladies telles que la dengue ou d'autres maladies à transmission vectorielle. La communauté utilise des seaux dans lesquels l'eau reste stagnante. |
| A44 | Le site proposé pour les activités du programme est situé dans une zone naturellement instable (sujette à l'érosion côtière, dans une zone qui serait touchée par une élévation du niveau de la mer ou dans une zone d'activité connue de tremblements de terre ou de glissements de terrain, de cyclones ou de tempêtes violentes, d'inondations ou de sécheresses) | De nombreux sites de projets peuvent déjà être situés dans des zones exposées aux risques, d'où la nécessité des interventions de projets. Toutefois, si la réduction des risques de catastrophes n'est pas un objectif du projet, il faut tenir compte d'autres considérations avant d'entreprendre des activités particulières | * Prévoir un programme d’abris sans évaluation suffisante de l'impact environnemental/climatique de la zone (par ex. dans une zone sujette aux inondations ou aux tremblements de terre) fera courir des risques à la communauté. Site situé à côté de bâtiments endommagés par un tremblement de terre et qui risque de subir des répliques ou un autre tremblement de terre. |